

## Une création d'Urbain V : Le studium papal de Trets 1364 - 1365

---

Le 28 septembre 1362, les cardinaux élisent pape l'abbé de Saint-Victor, Guillaume Grimoard. Yves Renouard a très bien défini les raisons de ce choix : « Les cardinaux l'éluèrent parce que la proximité de Marseille et d'Avignon leur avait permis de connaître et d'apprécier sa science et la sainteté de sa vie <sup>(1)</sup> ». Sa sainteté lui a valu d'être — seul parmi les papes d'Avignon — proclamé bienheureux. Sa science, son désir de développer la culture des moines et d'une façon plus générale de l'ensemble des étudiants, nous fournissent l'occasion de nous intéresser à l'une de ses créations.

Homme d'étude, Urbain V a créé dans les villes universitaires des collèges pour accueillir les étudiants pauvres <sup>(2)</sup>. Dans de petites villes et même dans de modestes bourgades rurales, il a ouvert des établissements d'enseignement d'un type particulier, désignés sous le nom de *studium* et qui devaient préparer les adolescents à suivre plus tard les cours des facultés de droit, de théologie ou de médecine. Dans sa politique en faveur du développement de l'instruction, Urbain V n'a jamais oublié qu'il était natif du Gévaudan, ancien professeur à Montpellier, ancien moine de Saint-Victor. Natif du Gévaudan, il a réservé la majorité ou la totalité des places dans ses collèges montpelliérains à des garçons originaires du diocèse de Mende <sup>(3)</sup> et ouvert près de sa Lozère natale le

---

1. Yves Renouard, *La Papauté d'Avignon* (Paris, PUF, 1954), p. 49.

2. Voir sur ce point les travaux de Louise Guiraud, *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier : le collège des Douze Médecins à Montpellier ou Collège de Mende 1369-1561* (Montpellier, J. Martel, 1889) et *Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du pape* (1890).

3. Le double nom du collège réservé aux étudiants en médecine est significatif : il est réservé à 12 jeunes gens originaires du diocèse de Mende. Sur les 20 premiers jeunes gens admis au collège Saints-Benoît-et-Germain, 15 étaient originaires de ce diocèse.

*studium* de Saint-Germain de Calberte<sup>(4)</sup>. Ancien professeur à Montpellier, il a voulu remédier au déclin de son Université en ouvrant des collèges dans la ville même et en créant en Languedoc trois *studia* qui lui fourniraient ses étudiants (outre celui de Saint-Germain de Calberte, déjà cité, ceux de Gigean et de Saint-Roman de l'Aiguille, au nord de Beaucaire). Ancien abbé de Saint-Victor, il a voulu installer, non loin de Marseille, dans une région — la vallée de l'Arc — où les possessions de son ancienne abbaye étaient nombreuses, l'un de ses *studia*.

Etudier le *studium* papal de Trets, ce n'est donc pas s'éloigner de Saint-Victor. Il faut reconnaître que ces établissements, œuvres d'Urbain V, sont mal connus. Le plus souvent leur spécialiste, l'abbé Chaillan, n'a trouvé à leur sujet que de brèves mentions dans les « entrées et sorties de la Chambre Apostolique<sup>(5)</sup> ». Mais, pour l'un d'entre eux, il existe un registre de 301 feuillets dans la série des *collectoriae* des Archives Vaticanes. Ce document partiellement publié et qui existe aujourd'hui sous forme de microfilm au dépôt des Archives départementales des Bouches-du-Rhône est entièrement et uniquement consacré au *studium* de Trets<sup>(6)</sup>.

Ce registre est un livre de comptes. Ses premiers feuillets sont occupés par une liste des élèves, des professeurs et du personnel domestique qui vivent dans cette école. Les feuillets suivants sont occupés par un tableau des ressources du *studium*, qui révèle qu'il vit avant tout de l'argent qui sous des formes diverses (versement direct de la Chambre apostolique ou versement par le collecteur des provinces d'Aix et d'Embrun) lui vient du pape. Puis, pour la période qui va du 2 juin 1364 au 1<sup>er</sup> juin 1365, donc exactement pour une année, on possède un compte des dépenses. Il y a une liste

---

4. Saint-Germain de Calberte est situé dans les Cévennes à l'extrémité méridionale de l'actuel département de la Lozère.

5. Voir les différents travaux consacrés par l'abbé Chaillan à ces *studia* : *Le studium du pape Urbain V à Avignon* (Avignon, 1918) ; *Le studium du pape Urbain V à Saint-Roman* (Nîmes, 1919) ; *Le studium du pape Urbain V à Gigean* (Montpellier, 1920). Voir aussi, du même auteur, *Le Bienheureux Urbain V* (Paris, 1911).

6. Abbé M. Chaillan, « Le studium papal de Trets au xiv<sup>e</sup> siècle » dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix*, t. xvii (1898), p. 113-256.

Le microfilm est coté 1 Mi 23 (R 1-2) au dépôt des Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Le document en question est le *collectoriae* n° 253 ; il s'agit d'un registre recouvert de parchemin et qui a pour titre « *Rationes Scholarum de Tritis 1364-1366* ».

des achats effectués pour l'approvisionnement des quelque 150 à 180 personnes réunies à Trets (quantités de froment et d'avoine, d'huile et de vin, de poisson et de viande salée...) et surtout — c'est la partie la plus longue du document — des dépenses faites au jour le jour pour la nourriture. Pour chacune des 365 journées, nous connaissons les quantités de froment, de vin et de viande consommées, nous savons les sommes dépensées pour le poisson et les œufs, la nature des fruits et des potages servis au réfectoire. La précision de ce texte en fait une source unique pour l'histoire de l'alimentation à cette époque<sup>(7)</sup>. Les dernières pages renferment les dépenses extraordinaires qui sont des plus diverses (honoraires des médecins, salaires des travailleurs employés à la journée, frais de voyages, achats de vaisselle ou de vêtements...) et une sorte de bilan des marchandises achetées : pour chacune d'entre elles on donne les quantités consommées et les quantités restant dans le cellier, le grenier ou la cuisine de la maison.

Cette source peut être confrontée à quelques indications très brèves trouvées ailleurs par l'abbé Chaillan<sup>(8)</sup> ; mais c'est grâce à elle essentiellement que nous connaissons le *studium* de Trets. Ce n'est sûrement pas le document rêvé pour étudier un établissement d'enseignement. Nous nous trouvons dans la situation d'un historien des siècles futurs qui chercherait à connaître la vie d'un lycée actuel à travers les archives de son intendance. C'est dire que les questions matérielles occupent une place considérable dans ce registre, qu'il est très riche pour l'histoire économique. Nous laisserons cet aspect de côté, pour ne retenir que les éléments qui permettent de voir ce qu'était le *studium* de Trets et à travers lui ce qu'était un *studium* d'Urbain V.



Il est surtout possible d'en connaître les élèves. Leur nombre s'élevait normalement à 180. Mais certains étudiants sont morts ou sont partis et ont été remplacés par d'autres. Ce sont au total 215 noms qui sont inscrits au début du document. La provenance

7. Ce compte journalier est utilisé pour des recherches que nous menons actuellement sur l'alimentation en Provence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

8. M. Chaillan, « Documents nouveaux sur le *studium* du pape Urbain V à Trets et à Manosque, 1364-1367 », dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix*, t. XIX (1908).

de 54 d'entre eux est ignorée. Le diocèse d'origine est connu pour les 161 autres<sup>(9)</sup>. A travers cette liste se dessine une carte du recrutement des élèves. Celle-ci montre qu'il s'agit d'un recrutement régional, d'un recrutement provençal. Sur les 161 jeunes gens dont l'origine est connue, 147, soit 91 %, viennent de diocèses situés à l'est du Rhône et au sud d'une ligne Orange-Sisteron. Tout le comté de Provence n'est pas également représenté. Il pourrait paraître surprenant que l'important diocèse d'Arles, ne soit que très peu fréquenté, si l'on n'oubliait qu'au nord de Beaucaire, à Saint-Roman de l'Aiguille, au moment même où s'ouvrait le *studium* de Trets, s'installait une école du même type qui devait accueillir les garçons d'Arles ou de Tarascon<sup>(10)</sup>. Les seuls élèves en provenance de ce diocèse viennent de la partie orientale de celui-ci (Salon, Miramas). La prépondérance des trois diocèses d'Avignon, d'Aix et de Marseille est compréhensible : les clercs d'Avignon et leur famille étaient bien placés pour obtenir une place dans l'un des *studia*, ceux d'Aix et de Marseille s'intéressaient tout naturellement au plus proche d'entre eux. Les dignitaires de la Cour pontificale, les notables des trois villes ont cherché et réussi à y obtenir des places pour leurs enfants. S'il est à peu près impossible de dire avec précision l'origine sociale des élèves, il ressort d'un examen superficiel et rapide que les élèves marseillais et aixois sont essentiellement des fils de notables et surtout de juristes (notaires et jurisconsultes)<sup>(11)</sup>. La première place du diocèse de Marseille (39 élèves, presque un élève sur cinq) tient à la proximité de la ville, aux efforts de son Conseil communal (au cours de sa délibération du 13 novembre 1363, il supplie Urbain V de réserver des places pour de pauvres clercs mar-

---

9. Ce n'est pas exactement, pour tous, le diocèse d'origine ; parfois, il s'agit seulement du diocèse dans lequel se trouve le monastère auquel appartient l'élève. Sur les 13 moines de Saint-Victor que nous considérons comme originaires du diocèse de Marseille pour l'établissement de notre carte, nous savons qu'en réalité certains, avant d'être à Saint-Victor, venaient d'autres diocèses que celui de Marseille.

10. Selon l'abbé Chaillan, le *studium* de Saint-Roman a commencé à recruter ses élèves dès le mois de janvier 1363.

11. Les élèves marseillais portent des noms qui sont ceux de juristes et de marchands. Quant aux élèves aixois, mon collègue et ami Noël Coulet m'a fait bénéficier de sa profonde connaissance des archives notariales d'Aix, et je l'en remercie. Voici quels renseignements il a pu me donner : Valentin Porte est le fils d'un lapicide habitant du Bourg-Saint-Sauveur, qui est syndic de la ville en 1361 ; Geoffroy Ganhon est vraisemblablement le fils d'un archivaire ou d'un notaire ; Laurent Durand, fils d'un membre du conseil en 1357.

seillais <sup>(12)</sup> ; elle tient aussi à la présence parmi les trente-neuf de treize moines de Saint-Victor. On peut enfin ajouter que le recrutement a été local : huit jeunes gens de Trets sont admis <sup>(13)</sup>. En dehors des diocèses provençaux, on ne rencontre que quelques étudiants isolés. Leur présence peut s'expliquer par des raisons diverses : l'existence dans ces contrées plus lointaines d'un prieuré victorin ou d'une abbaye bénédictine (il y a un moine de Psalmodi, trois clercs originaires de Vabres, siège d'un monastère bénédictin) <sup>(14)</sup>, le népotisme (l'un des professeurs, Jean de *Frazino* fait entrer deux de ses protégés : l'un est son neveu qui vient du diocèse de Clermont).

Ces garçons ne sont pas tous des gens d'Eglise ; mais il est difficile d'apporter à cette question une réponse précise. De 111 élèves, on ne nous indique pas l'état. Des 105 autres nous savons qu'ils sont soit prêtres (3), soit moines (16), soit moines et clercs (3), soit clercs (83). Cela ne signifie pas que les 111 premiers ne sont pas tous des clercs, un assez grand nombre devait l'être. Mais la présence de laïcs est certaine. Elle répondait au désir d'Urbain V.

Le document est beaucoup plus précis sur le statut des élèves à l'intérieur de l'école. Ils se divisaient en trois groupes soumis à des régimes différents et d'importance très inégale :

1° Treize d'entre eux étaient *ad expensas proprias*. Ils devaient payer intégralement les frais de leur scolarité, soit 10 florins par an. Ce premier groupe devait compter une forte proportion de laïcs (les deux protégés de l'un des professeurs, le fils d'un dignitaire de la Cour pontificale appartiennent à celui-ci).

2° La catégorie la moins nombreuse, mais la plus chère au cœur d'Urbain V, est ainsi désignée : *ad expensas domini nostri pape sine pensione*. Ils étaient 11, parmi eux 7 moines de Saint-

12. Le registre des délibérations communales pour l'année 1363, détérioré par l'humidité, est illisible. L'abbé Chaillan ne donne comme référence que celle-ci : « Actes des notaires » ; or, il ne nous a pas été possible de retrouver un extrait de cette délibération dans les protocoles des notaires marseillais à la date du 13 novembre 1363.

13. Malheureusement les noms de ces garçons sont parmi les plus courants à Trets. Ils sont ceux aussi bien des journaliers et des modestes artisans qui travaillent pour le *studium*, que ceux des notables (notaires, médecins) : Capoulier, Pascal, Audric, Artulfe, Gantelme...

14. À ce propos, il y a intérêt à confronter la carte du recrutement du *studium* à celle des prieurés victorins en 1378 dressée par E. Baratier. (Voir p. 354-355).

Victor. Il s'agissait de boursiers complets pour user d'un vocabulaire contemporain. Six des moines de Saint-Victor, dont nous savons par ailleurs qu'ils étaient de très jeunes garçons, étaient même chaussés et vêtus aux frais du *studium*.

3° L'immense majorité — 191 — était *ad pensionem*. Ils devaient verser une somme de 4 florins par an. Il y eut d'ailleurs des difficultés pour obtenir ce paiement. Sur les 191, un très grand nombre ne les ont pas versés. Certains en étaient réduits à se faire avancer l'argent par des habitants de Trets et même par des juifs de cette cité <sup>(15)</sup>. Quelques-uns à leur arrivée refusaient de payer et le prieur, Déodat Jourdan, qui dirigeait le *studium*, au cours de l'un de ses voyages à Avignon, a posé la question : devait-on exiger le versement des 4 florins dès l'arrivée des élèves, certains menaçant de partir si on les forçait à le faire <sup>(16)</sup> ?

Un texte publié par Fournier, une enquête menée en 1369 dans le collège Saints-Benoît-et-Germain de Montpellier, permet d'aborder le problème de leur âge <sup>(17)</sup>. Parmi les douze jeunes gens qui, en 1369, étudiaient le droit canon à Montpellier, quatre sont d'anciens élèves de Trets <sup>(18)</sup>. Nous connaissons l'âge de trois d'entre eux : ils ont 17, 18 et 20 ans. Ils ont, deux ans plus tôt, à l'extrême fin de 1366, commencé l'étude du droit canon à 15, 16 et 18 ans <sup>(19)</sup>. Ils sont entrés dans le *studium* en 1363 à 12, 13 et 15 ans. L'âge de ces trois garçons n'est assurément pas celui de tous les écoliers. Ils sont parmi les plus jeunes. Les 83 clercs ont au moins une quinzaine d'années. Les trois prêtres sont plus âgés encore. Mais cette présence de tout jeunes garçons ne doit pas surprendre, si

15. « *Item recepi ab Hugone de Monte Caldo clerico pro II<sup>a</sup> annata et per manus Bonifantis iudei IIII flor.* » (Compte 1364-1365, f<sup>o</sup> 22.)

16. « *Item die mercurii XXVII Novembris accessi Avinionem pro querendo pecuniam et pro sciendo si scolares solvent IIII flor .pro introitu quia volebant recedere.* » (Compte 1364-1365, f<sup>o</sup> 278.)

17. Le texte de cette enquête se trouve dans trois ouvrages différents : il a d'abord été publié par Fournier dans la *Revue Internationale de l'Enseignement*, 9<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, p. 281 et suiv. sous le titre « Une enquête dans un collège de droit » ; puis dans son ouvrage « Statuts et privilèges des Universités » (1891), t. II, p. 123, et dans le *Cartulaire de l'Université de Montpellier* (1890), t. I, p. 538 et suiv.

18. Bernard Pistoris, Pons de Nayme, Guillaume Rigord et très vraisemblablement Bresson de Saint-Germain, que l'on peut identifier à Bertrand de la Roque.

19. C'est en novembre 1366 qu'Urban V a choisi les seize jeunes gens : cf. Guiraud, ouvr. cité, p. 31.

l'on songe qu'au même moment dans le *studium* de Saint-Roman les élèves sont qualifiés de *pueri* et qu'à Trets même on ne les désigne pas autrement. Cet établissement accueille donc dans ses salles de classe des adolescents de 12 à 18 ans <sup>(20)</sup>.



Un enseignement leur est dispensé sous la direction d'un prieur. Quatre personnages se sont succédé à ce poste : Astorge de Cayrac, Bernard Guidon, Pierre de *Areabedoza* et Déodat Jourdan. C'est ce dernier, ancien camérier de l'abbaye Saint-André d'Avignon, qui dirige le *studium* du 2 juin 1364 au 1<sup>er</sup> juin 1365 <sup>(21)</sup>. Autour de lui se trouvent six professeurs dont nous ne savons qu'une chose : d'après notre compte, ils sont « maîtres ». Trois d'entre eux sont à Avignon en 1368-69 ; ils y enseignent la grammaire <sup>(22)</sup>. Le *studium* de Trets est une Ecole des « arts » au sens médiéval du terme : le *trivium* (grammaire, dialectique, rhétorique), complété par quelques éléments de théologie, constitue le fondement de l'enseignement <sup>(23)</sup>. Nous ne savons malheureusement rien de la bibliothèque et les deux seules mentions d'achat de matériel pédagogique ne sont pas très claires : « *Item posui pro uno pergamento ad faciendum accidentia in generali XVIII den* »... « *solvi pro duobus pergamentis ad scribendum accidentia in latino et romancio pro scolaribus XVIII den.* » <sup>(24)</sup>. Le mot *accidentia* est difficile à interpréter ; mais cela pourrait bien signifier « j'ai payé 18 deniers pour deux parchemins destinés à écrire les exemples en latin et en roman pour les écoliers ». Ce passage est d'ailleurs intéressant, qui nous permet de noter l'utilisation du latin et de la langue vulgaire pour l'enseignement.

20. Compte 1364-1365, f° 287 v° : in *infirmatibus puerorum, pueri in infirmitate*. Pour Saint-Roman : *expense pro pueris studentibus, Collectoriae*, vol. 388, f° 40 dans Chaillan, *Le studium du pape Urbain V à Saint-Roman*, p. 23.

21. « *Primo die veneris XXX<sup>a</sup> die Mayi accessi apud castrum de Tritis pro gubernandum studium de Tritis pro domino nostro papa.* » (Compte..., f° 264 r°.) « *Sequuntur expense extraordinarie per me Deodatium Jordani camerarium Sancti Andree facte pro scolaribus et servitoribus domini nostri pape in studiis de Tritis...* » (Idem, f° 263 v°.)

22. Il s'agit de Rostagnus Chamboni, Giraudus Charelli et Durandus Ribonis que l'abbé Chaillan a trouvés mentionnés dans les entrées et sorties de la Chambre apostolique : cf. Chaillan, *Le studium du pape Urbain V à Avignon*, p. 32 et suiv.

23. Dans l'établissement frère de Saint-Germain de Calberte, les élèves sont dits *studentes in grammaticalibus*. Cf. Guiraud, *Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du Pape*.

24. Compte de 1364-1365, f° 275 v°.

Une courbe de l'évolution du nombre des personnes mangeant chaque jour dans cette maison révèle le rythme de l'année scolaire qui n'est pas tellement différent de la nôtre : la rentrée a lieu en octobre et il semble bien qu'à l'occasion de la Noël il y ait des vacances pour un certain nombre d'écoliers (une quarantaine d'entre eux, ceux qui sont originaires des localités les plus proches, sont allés passer cette fête dans leur famille). A deux reprises il y a *disputatio* ; pour l'une d'entre elles, celle du début de l'année, on fait venir à Trets des juristes aixois. On peut imaginer dans les murs du *studium* un grand débat auquel prenaient part les maîtres, les élèves et leurs invités venus de la cité voisine.

Un détail permet d'éclairer un aspect de la vie de cette école : la discipline. Il se peut qu'elle ait donné quelques soucis aux maîtres : « J'ai payé, écrit le prieur, 22 sous à Bertrand Audibert pour mettre des barreaux à deux fenêtres de la cuisine et du réfectoire pour empêcher les élèves d'entrer et de sortir par ces issues <sup>(25)</sup>. »

Sur le niveau ou la conduite de tel ou tel élève précis, nous ne savons rien. Mais les quatre anciens de Trets ne sont pas de parfaits étudiants en droit canon à Montpellier. Ces jeunes garçons, tous moines à Saint-Victor, ont été compromis en 1369 dans un complot qui visait à assassiner l'un de leurs professeurs et les témoins, interrogés au cours de l'enquête qui a suivi, ne mâchent pas leurs mots. De Guillaume Ricord ils disent : « *In isto perditur tempus ut nobis videtur.* » De Pons de Nayme : « *Reperimus nichil scientem quia videtur duri et grossi ingenii.* » De Breson : « *Reperimus nichil scientem nec dispositum ad sciendum, quia videtur negligens et nimis indiscretus.* » De Bernard Pistoris : « *Ipse est diligens verumtamen non est aptus* <sup>(26)</sup>. »

La présence de ces quatre jeunes gens à Montpellier pose et résout en partie le problème de l'avenir des élèves après leur sortie du *studium*.

A Trets, ils ont été préparés à suivre les cours de diverses facultés. Urbain V a, en novembre 1366, choisi seize jeunes moines qui constituèrent le premier noyau du collège Saints-Benoît-et-

25. Compte..., f° 274 r°.

26. Fournier, *Statuts et privilèges...*, p. 123 et suiv.



Germain et qui ont à Montpellier, étudié le droit canon : quatre viennent du *studium* provençal de la vallée de l'Arc<sup>(27)</sup>. Il est possible de les suivre après leur départ de Montpellier : ils sont trois qui poursuivent leurs études, en 1370, à Avignon<sup>(28)</sup>. Le pape a même envoyé certains écoliers de Trets à Bologne. A la date du 16 juin 1363, dans l'un des volumes des *Introitus et Exitus Camerae Apostolicae*, on peut lire la notation suivante : « *Soluti fuerunt de dicto mandato domino Jacobo Sene legum doctori pro expensis faciendis pro VI scolares de Tritis quos dominus noster papa mittit Bononiam pro studendo, ipso domino Jacobo manualiter recipiente pro quolibet X flor. ascendunt... LX fl. Camere.* »<sup>(29)</sup>. Par le compte de 1364-1365, nous savons qu'en juillet 1364 deux écoliers sont reçus à la place de deux autres partis eux aussi à Bologne : « *Loco illius qui iuit Bononiam* »<sup>(30)</sup>.

Au-delà de l'avenir immédiat des élèves, de leur avenir universitaire, il eût été intéressant de connaître leur carrière. Il eût fallu dépouiller toutes les archives provençales du dernier tiers du xiv<sup>e</sup> siècle et sans être sûr d'arriver à un résultat. Un registre de notaire de Trets nous apprend que l'un est devenu prêtre<sup>(31)</sup>. Une liste des moines de Saint-Victor de 1378 révèle que six d'entre eux se trouvent dans différents prieurés, ainsi que leur ancien prieur Déodat Jourdan : il est, à cette date, à la tête du prieuré catalan de San-Miguel-del-Fay. Les archives aixoises permettent de retrouver deux anciens élèves : l'un, Laurent Durand, est notaire ; l'autre, Geoffroy Ganhon, est licencié en droit, avocat, procureur fiscal, membre du Conseil communal<sup>(32)</sup>. Leur cas est significatif. Bien d'autres ont dû connaître un destin similaire, poursuivre une carrière de juriste et prendre part à l'administration de leur cité. Cela était conforme à la volonté d'Urbain V. En ouvrant ses *studia*,

27. Il s'agit de Pons de Nayme d'Avignon, Guillaume Ricord de Saint-Maximin, Bertrand Pistor et très vraisemblablement Bresson de Saint-Germain, déjà cités.

28. Il s'agit de Pons de Nayme, Bresson de la Roque et Guillaume Ricord.

29. *Introitus et Exitus*, vol. 305, f<sup>o</sup> 118 et vol. 307, f<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>. Chaillan, *Le studium du pape Urbain V à Montpellier*, p. 28 et 29.

30. Comptes de 1364-1365, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>.

31. Un acte du 10 décembre 1369 nous montre un ancien élève du *studium* qui était en 1364-1365 clerc, devenu prêtre : son frère lui fait donation de tous ses biens (notaire de Trets, n<sup>o</sup> 46, f<sup>o</sup> 75 r<sup>o</sup>). En ce qui concerne les Aixois, Laurent Durand est devenu notaire ; Geoffroy Ganhon est licencié en droit, jurisconsulte, conseiller de la ville en 1378, procureur fiscal en 1398.

32. Arch. dép. B.-du-Rh., Saint-Victor 675.

ce ne sont pas des séminaires qu'il a voulu créer. Il s'est expliqué sur ce point dans un passage tout à fait remarquable pour un homme du XIV<sup>e</sup> siècle : « Je conviens que tous ceux que je fais élever et que je soutiens ne seront pas ecclésiastiques. Beaucoup se feront religieux, les autres resteront dans le monde et deviendront pères de famille. Eh bien ! quel que soit l'état qu'ils embrasseront, fussent-ils même exercer des professions à travaux manuels, il leur sera toujours utile d'avoir étudié <sup>(33)</sup>. »



Sur l'avenir du *studium* lui-même, le compte de 1364-1365 est très explicite : 1365 est l'année de sa disparition. Ouvert au début de l'année 1363, il quitte Trets le 3 juin 1365. Il a duré trop peu de temps pour qu'il soit possible de savoir quelle était la durée des études dans ce type d'établissement. Tout au plus trouve-t-on quelques brèves indications : les jeunes moines de Saint-Victor reçoivent pendant près de quatre ans un enseignement *in grammaticalibus* avant d'aborder à Montpellier l'étude de droit canonique ; certains écoliers en 1364-1365 en sont à leur deuxième année (ils versent leur pension de 4 florins *pro secunda annata*) ; d'autres ne sont restés que quelques semaines ou quelques mois avant de partir à Bologne. L'instruction que ces garçons avaient reçue avant leur admission à Trets, devait varier dans des proportions considérables. A certains il était nécessaire de donner une longue et solide formation ; d'autres étaient déjà prêts à suivre des études supérieures. C'est ce qui explique que tout au long de l'année des élèves partent du *studium* ou, au contraire, y sont accueillis <sup>(34)</sup>.

---

33. Le texte français de cette citation d'Urbain V est la traduction que donne Bernard Guillemain dans *La Cour Pontificale d'Avignon. 1309-1376. Etude d'une société*, p. 142. Le texte latin se trouve dans Albanès et Chevalier, *Actes anciens et documents concernant le Bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, t. I (Paris, 1897), p. 414 : *Item quod dictus dominus Urbanus tantum intendit et intendebat proficere proximis ut dum aliquando sibi diceretur : « Quare facitis vos tot clericos et studentes, et cotidie eorum numerum ampliatis ? » Idem dominus Urbanus dulcissime respondens dixit et dicebat : quod multum erat appetibile et ipse appetebat quod bone persone in Dei ecclesia habundarent, et licet non omnes illi quos tenebat in studio essent futuri ecclesiastici beneficiati, tamen essent multum religiosi, et multi seculares uxorati, ita quod ad quecumque statum devenirent, etiam si venirent ad opera mecanica, semper profuerit eis studium, et essent melius doctibiles et magis apti.*

34. Comptes de 1364-1365, f<sup>o</sup> 7 à 11 v<sup>o</sup>.

C'est assurément avec le plus grand regret que les habitants de Trets ont vu le 3 juin 1365 les professeurs et les élèves quitter leur ville. La présence du *studium* dans leurs murs représentait pour eux la possibilité inespérée de donner à leurs fils une instruction, elle était aussi un élément important de prospérité économique (180 personnes à nourrir et à héberger entraînaient une forte demande de denrées de toutes sortes et de main-d'œuvre). Il est facile d'imaginer qu'elle a dû susciter l'envie d'autres localités. Apt, par exemple, essaie en vain à deux reprises d'obtenir la même faveur de la part du pape : le 11 février 1371 et le 15 mars 1365<sup>(35)</sup>. Sans doute le Conseil communal d'Apt avait-il appris l'imminence du transfert du *studium* de Trets lorsque, le 15 mars 1365, il demande l'ouverture d'une école de ce type. Ses vœux ne seront pas exaucés, puisque après avoir fait examiner si Pertuis et Saint-Rémy étaient susceptibles de recevoir le *studium*, c'est Manosque que le pape choisit<sup>(36)</sup>.

*Die martis terciâ die Junii recessit studium nostri pape de Tritis...*<sup>(37)</sup> A ce départ, il y a une raison précise et accidentelle. En juillet 1364, un mal mystérieux a fait son apparition dans les murs de l'école ; le 5 de ce mois cette notation figure dans les achats : « *Item de oleo pro vigilando infirmis incensatis.* » Les malades sont dits *furiosi seu incensati*. Malgré la présence d'un médecin particulier au *studium*, on fait appel à des médecins étrangers. On organise des processions. Pour finir, les malades guérissent. Cette guérison paraît miraculeuse, et pour remercier la Vierge, la corde avec laquelle étaient attachés les élèves, est entourée de cire, transformée en chandelle que l'on fait brûler sur son autel. Voici cette curieuse notation qui figure dans le compte en raison

35. Arch. comm. d'Apt, BB 3 f° 29 : le 15 mars 1365, le Conseil décide d'envoyer deux ambassadeurs à Avignon afin de supplier le pape que des écoles soient établies à Apt ; il lui offre une maison pour les écoliers et l'assure que le vin ne se vendra pas plus de 8 sous. *Ibid.*, BB 7 : f° 25, le 11 février 1371, le Conseil envoie une délégation auprès du pape afin d'obtenir l'établissement d'un *studium*.

36. Dans le compte de 1364-1365, les hésitations sur le choix de la nouvelle résidence du *studium* apparaissent : « *Aprilis. Item die mercurii 11 aprilis recessi apud Avinionem cum domino Astrogio de Cayraco, de mandato domini nostri Thesaurarii, et de eius mandato tranivimus per Pertusium et per Sanctum Remigium, ad videndum si dicta loca erant ydonea pro studio domini nostri pape quod erat Tritis quia volebat quod permutaretur et...* » (F° 284 v°.) « *Die martis XXVII Madii, accessi Tritis pro faciando venire studium de Tritis domini nostri pape Manuascam...* » (F° 291 r°.)

37. Compte..., f° 291 v°.

de l'achat de cire : « *Item ad longitudinem corde cum qua ligabantur pueri in infirmate fuit facta una candela IXem librarum cere oblate altari Beate Marie quia miraculose videbantur sanari precio cuiuslibet libre III sol. V den.-valent XXXI sol. VI den.* » Après une longue accalmie, la maladie apparaît à nouveau à la fin février. Plus de la moitié des écoliers est touchée. Une dizaine d'entre eux meurent. Urbain V prend alors la décision du transfert.

De toute façon, tôt ou tard, Trets eût été abandonné.

Le *studium* de Manosque est, deux années plus tard, transféré à Avignon <sup>(38)</sup>. Ceux de Gigean, de Saint-Roman, de Saint-Germain de Calberte ne semblent pas avoir eu une longue existence. En 1378, on peut voir certains moines de Saint-Victor étudier le droit canon au collège Saints-Benoît-et-Germain, mais on en voit d'autres qui sont *studentes in primitivis*, qui y étudient la grammaire, la dialectique, en un mot les « arts ». Ils reçoivent dans la grande ville languedocienne l'enseignement dispensé treize ans plus tôt à Trets <sup>(39)</sup>. Alors que les grandes Universités étaient nées et s'étaient développées dans les villes, Urbain V avait volontairement créé ses *studia* dans de petites agglomérations rurales. Or, le compte du *studium* de Trets de 1364-1365 révèle les difficultés qu'il y avait à faire vivre un pareil établissement : à deux reprises, Déodat Jourdan entreprend des voyages à Salon, Pertuis et Orange à la recherche d'un répétiteur, puis d'un professeur. Ces difficultés, il eût été aisé de les résoudre à Montpellier ou à Avignon. Le compte du *studium* de Trets illustre l'audace et la hardiesse des conceptions d'Urbain V en matière d'enseignement ; mais il révèle aussi les obstacles rencontrés par sa politique de décentralisation universitaire et laisse prévoir l'échec qu'elle devait essuyer.

Louis STOUFF.

38. De 1367 à 1369, on retrouve à Avignon Déodat Jourdan et les professeurs qui étaient à Trets en 1364 (Chaillan) *Le studium du pape Urbain V à Avignon*, p. 32-40.

39. Arch. dép. des B.-du-Rh., en 1378, il y a 8 moines qui étudient le droit canon et 12 les arts, d'après Saint-Victor 675.